DLP 17-6-818J7514

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL 40 F
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P Montpellier 5238-67

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

Le 11 Juin 1981

EDITION du LIMOUXIN N° 6

(avis rédigé en collaboration avec la C.A.V.A.L.E.)

\- - - -

OIDIUM : cette maladie demeure redoutable. Restez vigilant. Incorporez à la spécialité anti-mildiou de votre choix, du soufre mouillable (THIOVIT ou MICROTHIOL spécial) à la dose de 8 à 10 kg de produit commercial à l'hectare.

Il serait particulièrement utile de procéder en outre à un soufrage à raison de 40 kg à l'hectare (formulation classique).

MILDIOU : la période de floraison est particulièrement sensible au Mildiou. Aussi, nous vous conseillons de renouveler le traitement avec

soit des produits classiques (préventifs)

soit de préférence avec des produits pénétrants ou systémiques

se reporter au bulletin n° 5 .

Anti-mildiou :

- à action pénétrante :

  curzate - cymoxanile : les ANTEOR, les REMILTINE, les CUPROFIX CZ

- à action systémique :

  métalaxyl : les ACYLON

  milfurame : les CALTAN

  éthylphosphite : MIKAL et RHODAX

BOTRYTIS : bien que les conditions climatiques de ces derniers jours soient peu favorables à ce champignon nous vous conseillons, si vous êtes dans une situation sensible à cette maladie, d'utiliser pour le traitement Mildiou recommandé, une spécialité polyvalente (agissant contre le Botrytis et le Mildiou).

UN AVIS SPECIFIQUE SERA DONNE EN TEMPS UTILE

P.1/2

TORDEUSES (Eudémis - Cochylis)

Les attaques de la première génération sont demeurées de faible intensité et très irrégulières selon les secteurs et les cépages. La décision de traitement ne peut être prise qu'après une observation minutieuse de vos parcelles. Vous retiendrez que le seuil de risque est atteint lorsqu'on trouve une moyenne de 1,5 chenille à 2 chenilles en moyenne par grappe. Le produit à utiliser est à choisir parmi :

ULTRACIDE 20 liquide	:	2 litres de produit commercial à l'hectare
LANNATE	:	2 litres de " " "
VERFOR	:	2 litres de " " "
DECIS	:	0,350 litre de " " "
PENNCAP	:	1,5 litre de " " "
RODHIATOX acaricide	:	2,5 litres de " " "

Veillez à bien mouiller les grappes y compris avec la spécialité PENNCAP. Seul RHODIATOX acaricide émet des vapeurs en quantité suffisante pour corriger les imperfections du travail.

PYRALE : des montées de Pyrale sont signalées. Leur traitement coïncide avec celui de la première génération des vers de la grappe.

Produits à utiliser :

DECIS	:	0,350 litre de produit commercial à l'hectare
LANNATE	:	2 litre de " " "

l'INGENIEUR en CHEF d'AGRONOMIE
CHEF de CIRCONSCRIPTION,

V. LAGAUDE

Tirage du 11 juin 1981 - 1000 exemplaires